

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, BOUTEILLER Maryvonne, MAILLARD Angélique, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM DELAUNE Pascal, BEAUFILS Cyril, BERGER Joachim, CANTEREL Marc, LEBER Benoit

Absents excusés : MM. DE MILLIANO Jean et LECOINTRE Romuald, Mmes DUBUS Sandrine et LESUEUR Christelle.

Monsieur Marc CANTEREL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Elodie PREVEL, chargée de mission aménagement urbanisme au service planification territoriale de Caux-Seine Agglo, venue présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables Intercommunal (PADDi) pour la commune de PETIVILLE, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal

Prend Acte du Débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Il est rappelé que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 14 novembre 2017. L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat de chaque conseil municipal membre de l'établissement public de coopération intercommunale. Ainsi conseillers municipaux ont été destinataires du PADDi préalablement au Conseil Municipal

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est joint au présent procès-verbal.

Le service planification de Caux Seine agglo est intervenu pour exposer le projet de PADDi qui porte sur 3 axes :

AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie.

Objectif Maintenir l'attractivité résidentielle et entretenir le dynamisme démographique du territoire
Moyen Privilégier le futur développement urbain dans et autour des villes et leur couronne périurbaine de façon à :

- Modérer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Pérenniser le bon niveau d'équipements et de services offerts par les villes
- Rapprocher lieux de résidence et lieux de travail en recourant aux mobilités plus durables

AXE 2 : Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié.

Objectif Renforcer l'attractivité économique pour rester un territoire où on peut vivre et travailler

Moyen En :

- Anticipant les mutations économiques
- Diversifiant les activités industrielles dans de nouvelles filières porteuses notamment en faveur de la transition énergétique (les énergies renouvelables, l'économie circulaire)
- Développant les activités tertiaires (services, commerce, tourisme)

AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique.

Objectif Offrir un haut niveau de qualité de vie aux habitants

Moyen En :

- Prenant soin des paysages naturels et du patrimoine architectural (des marqueurs identitaires du territoire), des ressources naturelles (qualité de l'eau, de l'air, des sols)
- Protégeant des risques naturels et technologiques
- Réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Par suite de la présentation réalisée par le service planification présentant les orientations du PADDi de la communauté d'agglomération Caux Seine aggro et après cet exposé, **Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :**

AXE 1 : Initier une nouvelle organisation territoriale liant les 4 bassins de vie :

- La structure du territoire et objectifs de développement liés
- La réduction de la consommation foncière pour l'habitat
- Développement commercial
- Développement des équipements collectifs
- Mobilités et transports

Cette orientation n'a amené aucune remarque de la part des membres présents.

AXE 2 Maintenir un bassin d'emploi attractif basé sur un tissu économique et industriel plus diversifié :

- Développement économique
- Développement de la filière agricole
- Développement du tourisme sur Caux Seine aggro

Cette orientation n'a amené aucune remarque de la part des membres présents.

AXE 3 : Développer une qualité de vie attractive et durable en accomplissant la transition écologique, énergétique et numérique :

- Les formes urbaines et le cadre de vie
- La transition énergétique
- Le numérique
- Thématique de l'eau en tant que ressource naturelle
- Préserver la biodiversité et l'environnement au moyen de la Trame verte et bleue
- Risques naturels et technologiques
- Préservation des paysages

Il a été porté la remarque suivante : il est souhaitable de conserver sur les plans les tracés des chemins ruraux et de conserver l'identification des haies à protéger et des mares.

Aucune autre remarque n'étant portée, le débat est clos à 19h45.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADDi. La tenue de ce débat est formalisée par le présent Procès-Verbal de synthèse auquel est annexé le projet de PADDi. Ce PV de synthèse fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.